

Entre Nous

N° 33
Décembre 1997

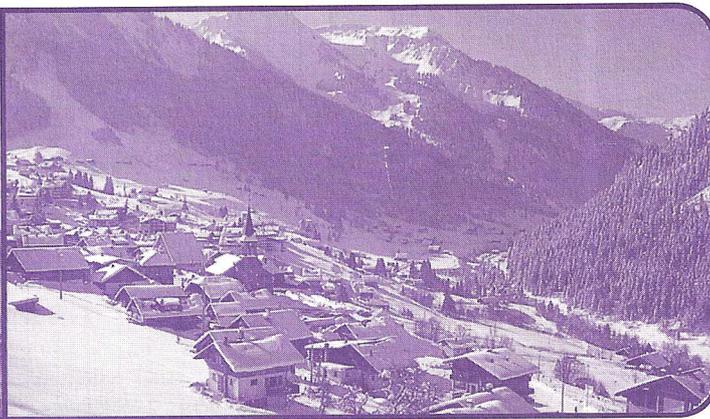


Photo : Studio Yvon, Châtel

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHÂTEL - B.P. n°34 - 74390 CHÂTEL

LE PRÉSIDENT S'EN VA...

Merci à tous !

Depuis, maintenant neuf ans, j'ai l'honneur de présider votre association. Neuf ans c'est long, et je commence à m'émousser. D'autre part, je suis conscient que notre groupe a besoin de sang neuf et d'une nouvelle dynamique. C'est pourquoi j'ai décidé, il y a un an, de me retirer de la présidence, à compter de l'assemblée générale de décembre 1997.

Ce ne sont pas des raisons de santé qui me conduisent aujourd'hui à passer «le relais», de ce point de vue là, cela irait plutôt bien. D'autres motifs, plus personnels, ont influencé ma décision.

Je ne quitte pas pour autant l'A.A.R.C. et je continuerai, dans la mesure de mon temps disponible, à aider ceux qui auront à charge de diriger l'association. Une nouvelle équipe va se mettre en place. Je confie à celle ou celui qui me succédera, la mission de continuer dans l'esprit qui a toujours été le mien, en maintenant les objectifs fixés à l'origine, c'est-à-dire, essentiellement la représentation et la défense des intérêts de nos membres (résidents secondaires) et les soutenir dans leurs démarches. Ne perdons pas de vue non plus, notre volonté de préserver l'environnement et la nature tant appréciés de tous. En un mot tous les objectifs que nous nous étions fixés à la création de notre groupe.

Je laisse une association financièrement saine, mais aussi et surtout «libre» et «indépendante». Cette position sans faille, où toute démagogie a été exclue, nous a permis de nouer de bonnes relations avec la Municipalité. Parce que nous sommes ouverts au dialogue et à la concertation, les décideurs de la commune comptent sur nous, comme nous comptons sur eux. Je souhaite vivement que l'on ne déroge pas à ces principes.

Je tiens également à vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoigné tout au long de ces neuf années passées ensemble, comme je remercie aussi toutes celles et ceux qui m'ont aidé à maintenir l'A.A.R.C. au niveau où, tous ensemble, nous avons souhaité la placer dans le contexte châtelain.

Chers amis, sachez que lorsque nous nous rencontrerons dans Châtel, je serais toujours «à votre écoute», prêt à transmettre vos messages, vos préoccupations, vos doléances à la Municipalité et aux autres responsables de la commune, je vous en donne l'assurance. De la même façon, je m'engage à répondre à toutes les lettres que vous voudrez bien m'adresser, personnellement.

Au revoir donc, chers amis, je reste... fidèlement et amicalement vôtre.

A. FLANDIN

Au nom du bureau et du conseil d'administration, je vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année. - A.F. -

A PROPOS DU BULLETIN MUNICIPAL

Je suis informé et surpris d'apprendre que bon nombre de résidents secondaires n'ont pas retiré, en Mairie, le bulletin municipal n°2. Il est cependant d'un grand intérêt : il donne de très bonnes informations sur la vie

de la commune. On y trouve aussi un article sur **notre Association** en page seize. N'hésitez pas à vous procurer ce bulletin, il en reste. Le numéro trois est déjà en préparation.

Le Président

La pensée

«Le seul bien qui ne puisse nous être ravi est le plaisir d'avoir fait une bonne action».

(Antisthène,
philosophe grec)

En pages 5 et 6, tous les documents qui vous seront nécessaires pour l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du **LUNDI 29 DÉCEMBRE 1997.**

EXTRAITS TARIFS REMONTÉS MÉCANIQUES Hiver 1997/1998 (en FF)

POSSIBILITÉS DE REMONTÉES MÉCANIQUES		INDIVIDUELS		FAMILLES					
		Adultes	Enfants	Adultes	Enfants				
PRESTATIONS A L'UNITÉ	Par tickets	Télesièges et piste de luge - 1 passage				15	-	-	
	Avec carte à points	Téléskis - 1 montée - 10 montées - 20 montées				10 60 100	-	-	
PRESTATIONS A L'UNITÉ	Avec carte à points	Achat de points - 25 points - 50 points - 75 points - 100 points - 125 points				60 120 180 240 300	60 120 180 240 300	- - - - -	
	Avec carte à points	Emploi des points - Télécabine montée descente - Télésiège montée 1 montée tous téléskis 1 montée Ruby 1 montée Covagny				10 points 6 points 6 points 4 points 5 points 5 points	-	-	
Forfait		Stage de débutants de Super-Châtel - 1/2 journée - 1 journée				60 100	45 72	55 88	40 64

(pas d'avantage particuliers aux résidents)

BRÈVES... BRÈVES... BRÈVES... BRÈVES...

Téléskis la Savonnette et la Trottinette

Dans la mesure où les propriétaires de ces installations ne souhaiteraient pas continuer l'exploitation, elles pourraient être reprises par la S.E.M.L. Loisirs et Tourisme.

La piste de Vonnes (et le téléski)

ne sera ouverte cet hiver que si la servitude de passage est accordée par l'un des propriétaires des terrains à la S.E.M.L. affaire à suivre...

Le projet de téléporté

prévu au P.O.S. de Châtel, reliant le village au Linga, sera supprimé prochainement. Par contre, d'autres réalisations sont à l'étude au départ de la Pointe du Midi, vers le Linga.

Secteur Pré-La-Joux

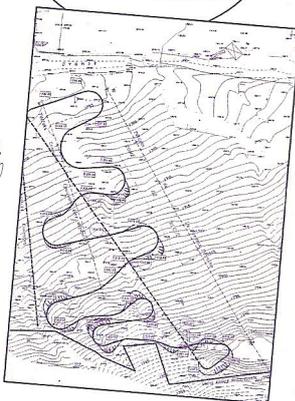
Mise en place d'un "fil-neige" depuis le parking jusqu'au départ des télésièges.

D'importants travaux

ont été entrepris pour "reprofilier" la piste Brassens, réparer les fuites de la réserve d'eau des canons à neige et installer des "pare-avalanches".

Une piste de luge "4 saisons"

sera installée et utilisable dès cet hiver à Pré-La-Joux. Elle sera desservie par un téléski et présentera une descente de 720 mètres de longueur. Tracé ci-dessous...



Le conseil municipal

(réunion de septembre) a décidé de confier au Cetarm une mission de maîtrise d'œuvre pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation de l'ouvrage de construction d'un télésiège débrayable reliant Pré-La-Joux à Plaine-Dranse.

TARIFS CARTE NEIGE (en FF)

(Vendues à la caisse du Ski-Club, aux caisses des R.M. et à l'O.T.)

Ces tarifs sont donnés à titre indicatif et sont sujets à modifications

INDIVIDUELS	Tarifs saison 97/98	
	Adultes	Enfants
Ski alpin	200	180
Ski de fond et raquettes	140	120
Familles (min. 4 pers.) Ski alpin	680	-

AVANTAGES OFFERTS PAR LA CARTE NEIGE

- En cas d'accident de ski :
 - prise en charge des frais de secours
 - frais de premier transport
 - défense et recours
 - frais médicaux
 - remboursement forfait R.M. + cours de ski
 - prêt de matériel en cas de bris de ski
- Avantages tarifaires sur l'utilisation des remontées mécaniques
- Adhésion au Ski-Club de Châtel

EXTRAIT TARIFS PATINOIRE VONNES (en FF)

	Adultes	Enfants - 16 ans
	Entrée sans location de patins	20
Entrée avec location de patins	35	25
Abonnement Saison	250	200
Nocturnes avec location de patins	28	28

EXTRAIT TARIFS PARKING SOUTERRAIN PLACE DE L'ÉGLISE hiver 97/98

Tarifs d'abonnement (en FF)				
A l'heure	A la journée	De longue durée		
			Indiv.	Résid.
1 h 3	1 j. 50	Semaine	315	285
2 h 5	2 j. 90			
3 h 10	3 j. 130			
4 h 15	4 j. 180			
5 h 20	5 j. 225	Quinzaine	565	510
6 h 25	6 j. 270			
7 h 30	7 j. 315	Mois	950	850
8 h 35	8 j. 315			
9 h 40	9 j. 355			
10 h 45	10 j. 400			

Remarque : toute heure ou journée commencée est due en totalité.

HORODATRICES

Durée de stationnement	Prix
De 0 h 00 mn à 0 h 15 mn	1 F
De 0 h 00 mn à 0 h 15 mn	3 F
De 0 h 00 mn à 0 h 15 mn	5 F
De 0 h 00 mn à 0 h 15 mn	7 F
De 0 h 00 mn à 0 h 15 mn	9 F
De 0 h 00 mn à 0 h 15 mn	11 F
De 0 h 00 mn à 0 h 15 mn	13 F
De 0 h 00 mn à 0 h 15 mn	15 F

L'horodatrice sous le cimetière peut être utilisée jusqu'à huit heures de stationnement.

NOTRE NOUVEAU TRÉSORIER

Depuis 1994, **M. Haumesser** avait en charge la comptabilité et la trésorerie de notre Association. Déjà, l'an dernier, il avait émis le souhait d'être déchargé de cette fonction.

M. A. Jadot a accepté de prendre la

succession de **M. Haumesser**. Cela sera chose faite lors de notre prochaine Assemblée Générale. Il le remplacera donc à la fois au Conseil d'Administration et au bureau.

Bienvenue parmi nous à **M. Jadot**.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION...

Envisage de porter la cotisation annuelle à 120,00 F à compter du 1^{er} janvier 1999.

Depuis dix ans (1988/1998), la cotisation annuelle est inchangée.

Un certain nombre d'augmentations subies, un effort particulier fait pour mieux faire connaître l'association sont à l'origine de l'augmentation envisagée.

Le C.A.

A PROPOS DES "RADIOS"...

Plusieurs de nos adhérents se plaignent de la mauvaise qualité de réception des radios. Certains aussi regrettent de ne pas capter France Culture, France Musique. Enfin, d'autres trouvent que le «programme musical» de Radio-Châtel fait trop de place aux productions de langue

anglaise. Le directeur de Radio Châtel, consulté, nous apprend que les émetteurs sont très chers, que le choix de la «musique» de Radio Châtel n'est pas facile car les «jeunes auditeurs» sont demandeurs de musiques étrangères.

A NOS ADHÉRENTS...

Ceux qui souhaitent me faire part de leurs problèmes, solliciter une intervention auprès de la municipalité,

pourront m'adresser leur courrier à mon domicile : **M. A. Flandin, Chemin des Pothières, 69480 POMMIERS.**

7^e TROPHÉE DE SKI DES RÉSIDENTS

A l'instant de la mise en page de ce bulletin, la réflexion sur l'organisation possible et les dates à retenir pour le septième trophée de ski des résidents n'est pas commencée. Des

pourparlers ont été engagés avec le groupement des magasins de sport de Châtel sur le plan de la dotation et de la sponsorship du trophée.

Ils ont dit :

«Le fruit le plus agréable au monde est la reconnaissance». (*Ménandre, poète grec*)

LA FOIRE AU S'NAILLES

Imaginez-vous sur la place du village, fin juin, à une période où il y a encore peu de touristes, des centaines de cloches, potets, mauriers et campanes et de colliers cloutés au décor savoyard. Les vendeurs venaient du Jura, de Suisse ou d'Italie et les acheteurs de toute la campagne environnante et même de plus loin. C'était une merveille pour les yeux et les oreilles, avec en plus, une diot au vin blanc toute chaude sortie d'un chaudron de cuivre. Et au milieu de la foule, les

«têtes blanches» menées par **M. Jo Cruz**, en costume savoyard, qui aimait nous rappeler que, dans sa jeunesse, il gardait aussi les troupeaux bercés par le son des cloches et des clarines. J'étais présent, au nom de l'association, à la réunion où a germé, entre autres, l'idée de cette foire proposée par **M. Sorenzo**. Merci pour cette bonne idée.

Mais qu'advient-il si les s'nailles ne peuvent se pendre au cou des vaches,

LES GRANDES DATES DE L'HIVER

Calendrier en préparation

Janvier : le 10, critérium minimes filles ; le 11, critérium minimes garçons.

Février : du 1^{er} au 7, semaine des produits du terroir ; coupe du monde de ski acrobatique : le 28, épreuve de bosses parallèles.

Mars : le 1^{er}, épreuve de saut ; du 15 au 20, raid des Portes du soleil.

Le spectacle «**Ski-mémory**» ou «**La fabuleuse histoire du ski**», sera reconduit et se déroulera les 20 et 27 janvier ; les 10 et 17 février et les 10 et 21 mars.

D'autres événements seront programmés ultérieurement.

SORTIE A L'USINE DES EAUX D'ÉVIAN

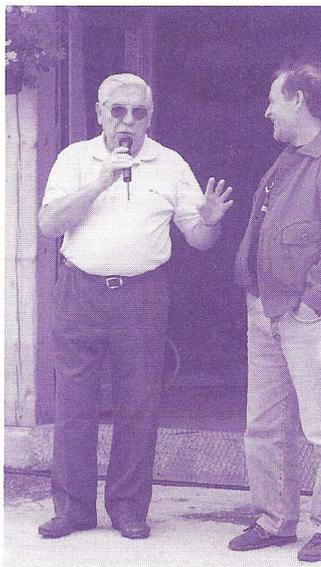
Respectivement douze et vingt-six adhérents ont participé aux deux sorties organisées par l'A.A.R.C. en juillet et en août. Les participants étaient conviés à visiter le château de Ripaille et l'après-midi, l'usine d'embouteillage des eaux d'Evian. Entre les deux visites, à midi, une bonne table était préparée au restaurant «Le Relais» à Amphion, au bord du lac, permettant de passer un bon moment dans une ambiance amicale.



faute de vache ? Les constructions empiètent sur les prairies, les fermes sont étouffées.

Le charme de Châtel pour lequel nous avons, en partie, choisi cette station, disparaîtra au profit de la monotonie des constructions et des locaux non loués et non vendus au milieu desquels la foire aux s'nailles n'aura même plus sa place.

Paul Rivat



Réunion d'été
des résidents
Août 1997



La piste
de luge
en construction

Annnonce des
«Balcons de Châtel»
(79 appartements)



Travaux
de la piste
Brassens



QUAND LES RÉSIDENTS SE RETROUVENT, le 6 AOÛT 1997

L'Amicale des résidents de Châtel a deux rendez-vous importants : leur grand prix de ski l'hiver et leur pique-nique l'été. Hormis l'assemblée générale et les diverses séances de travail, ces deux rencontres sont l'occasion de faire le point sur différents aspects de l'évolution de la station qu'ils ont choisit pour venir se reposer et aussi d'émettre leur avis sur ce qui pourrait être mieux pour leur qualité de vie et de vacances.

C'est donc l'occasion d'en parler et d'échanger leur point de vue avec les élus, afin d'aboutir aux meilleures

solutions... Leurs avis divergent quelquefois, mais l'information précise, écarte souvent des malentendus ou certains "a-priori" et ouvre le dialogue pour trouver un terrain d'entente. C'est semble-t-il ce qui se dégageait de l'ambiance très conviviale qui régnait à Plaine-Dranse ce dernier mercredi.

Après une réunion de concertation et d'information qui dura environ une heure trente, grillades et spécialités furent proposées aux convives qui purent, ainsi, continuer leurs discussions sur les sujets plus préoccupants.

M. Flandin, le président, qui a quelques problèmes de santé, envisage de passer la main, mais lors de son intervention, **M. Waché**, vice-président, lui rendit hommage pour le bon travail accompli et lui demanda de poursuivre encore quelque temps sa mission si, évidemment, sa santé le lui permet.

Les applaudissements qui suivirent furent à l'évidence l'approbation de l'assemblée présente.

La journée se termina dans la meilleure convivialité qui soit.

Y.C.



CHATEL EN DEUIL...

Stupeur et tristesse dans la vallée en apprenant l'accident brutal survenu en montagne d'**Henri Cruz Mermey** et de **Bernard Cruz**.

Destinée tragique, au démarrage du 4x4, derrière le chalet du Mouët, le véhicule s'est trouvé dans la pente fatale entraînant la mort instantanée des deux amis.

Henri, âgé de 73 ans, est mort dans son alpage qu'il aimait tant, ayant passé la plus grande partie de sa vie dans l'exploitation agricole qu'il venait de transmettre à son fils Michel. Il avait élevé sept enfants, tous installés dans le pays. Conseiller municipal

pendant quatre mandats, dont un comme maire adjoint, il a connu l'avènement du tourisme et a, par sa profession, contribué à l'équilibre de l'agriculture en montagne.

La disparition de **Bernard Cruz**, le sympathique garde-forestier de Châtel, âgé de 42 ans, a provoqué une immense émotion dans la vallée. Natif de La Chapelle d'Abondance, il avait embrassé cette carrière, passionné par la forêt, avec tout le sérieux qu'on lui connaissait et dont il était très apprécié dans son administration. Depuis 1978, il avait exercé quelques années dans le Jura

avant d'être nommé à Châtel, où il a habité pendant sept ans avec sa petite famille. Domicilié depuis à Abondance, le village de son épouse, il était reconnu comme un homme d'une gentillesse exemplaire et n'avait que des amis. Un service, un conseil dans ce milieu forestier, combien de gens pourraient en témoigner ? C'est avec une profonde émotion qu'une foule nombreuse, la même que pour Henri, l'a accompagné à sa dernière demeure.

La destinée a voulu qu'il meure avec son ami, là-haut, sans témoin, parmi les sapins de son alpage.

Jo CRUZ

UN IMPORTANT PROJET IMMOBILIER... VA -PEUT-ÊTRE- VOIR LE JOUR !

Ce projet vient d'obtenir «curieusement» un permis de construire, malgré un certain nombre d'infractions aux règles du **Code de l'urbanisme**, notamment à l'article UA 3 et UA 6 du règlement. **Deux projets** antérieurs n'avaient pas obtenu le permis de construire ; l'un le 13.08.92, l'autre le 04.10.93 pour non conformité.

Cette fois-ci, bien que rien n'ait été modifié concernant le terrain, son accès et que les restrictions à construire soient toujours les mêmes, le Maire de Châtel vient de délivrer le permis de construire le 30.10.97. A ce sujet, il y a

actuellement une procédure en appel d'un jugement déposé au Tribunal de Grande Instance par la copropriété **Résidence de Vonnes** et qui n'a pas encore été jugé. Un important dépassement du coefficient d'occupation des sols est constaté et le constructeur est assujéti au versement de 114 560 F... au Receveur Municipal ! Ce qui a été fait. Cette construction rapporterait (en taxes) à la commune 389 837 F !

Les co-propriétaires de **Résidence de Vonnes** et des **Résidences Alpen**, par courrier au préfet, viennent de

demander de déférer le permis de construire au Tribunal Administratif afin d'obtenir l'annulation de ce permis, arguant des nuisances apportées aux riverains et d'une perte particulièrement importante de leur patrimoine rendant toute revente quasiment impossible sinon à grande perte. La plupart de ces copropriétaires sont membres de l'Association et, à ce titre, l'A.A.R.C. s'associera à toutes démarches engagées pour que soit prononcé un troisième refus du permis de construire.

Affaire à suivre...

IMPÔT LOCAUX : LE HIT-PARADE HAUT-SAVOYARD

La Haute-Savoie possède le cinquième plus riche potentiel fiscal de France, derrière des départements de la région Parisienne et du Rhône. En cette saison, nul n'échappe aux feuilles d'imposition et les contribuables que nous sommes n'ont d'autre choix que de s'acquitter de ces impôts locaux qui servent, en premier lieu, au fonctionnement des collectivités locales (pour 66 %), communes en tête. Les autres bénéficiaires de ces taxes sont le département (21 %), la région (8 %) et l'état (5 %). Parmi les quatre taxes locales, il en est deux qui touchent bon nombre de personnes : la taxe d'habitation et la taxe foncière. Les principes de calcul de ces impôts font intervenir des bases d'imposition fixées par l'état et des taux votés par les communes et les collectivités territoriales.

Pour 1997, on constate en Haute-Savoie une très légère baisse de la pression de la fiscalité locale avec une

diminution de 0,8 % du taux moyen de l'ensemble des quatre taxes, soit 13,41 % contre 13,53 % en 1996 ; une tendance diamétralement opposée à la moyenne nationale (+4 %). Les disparités demeurent tout de même importantes entre certaines communes. Eléments d'équilibre budgétaire, les taux de ces taxes varient suivant le degré de service offert aux habitants, mais également en fonction des investissements réalisés et de l'endettement de chaque collectivité.

L. Fortunati, Ch. Mialhe



Les extrêmes

Les taxes d'habitation les plus élevées à :

La Chapelle-d'Abondance 20,69 %, Châtel 20,32 %, Saint-Jean-d'Aulps 19,77 %, Abondance 19,54 %...

Les taxes d'habitation les plus basses à :

Franciens 4,54 %, Clarafons 4,63 %, Vanzy 4,72 %, Saint-Pierre-en-Faucigny 4,78 %, Eloise 4,86 %...

Les taxes "foncier bâti" les plus élevées à :

Bonnevaux 26,61 %, Vailly 25,03 %, La Baume 24,99 %, La Vernaz 24,69 %, La Chapelle-d'Abondance 19,46 %, Châtel 19,03 %...

Les taxes "foncier bâti" les plus basses à :

Vougy 4,87 %, Armoy 5,83 %, Ayze 5,78 %, Essert-Romand 5,74 %, Chêne-en-Semine 5,53 %...

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS RÉCENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

- A décidé la construction d'un trottoir et la pose d'une barrière au groupe scolaire ;
- A décidé la mise en oeuvre des travaux d'étanchéité du lac de Vonnes ;
- A décidé d'affecter le produit des amendes de police au programme de construction d'un escalier chauffant au centre du village ;
- A décidé de lancer un appel à concours d'architectes en vue d'aménager une salle des fêtes, une école maternelle, une cantine scolaire, une salle de réunion, la poste, la gendarmerie, bureaux administratifs de la S.E.M.L., etc, dans les bâtiments suivants : Maison Châtellane, chalet Millet, la Poste.

«La sagesse
fait durer,
les passions
font vivre».

Chamfort

CONVOCAATION

Cher adhérent, chère adhérente,

Nous vous prions de bien vouloir assister à **l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE** qui se tiendra à CHÂTEL, salle : LA CHÂTELAINNE - parking municipal, place de l'Eglise

le lundi 29 décembre 1997 à 18 h

(Ouverture des portes dès 17 h 30 afin de procéder au pointage et à l'encaissement des cotisations)

ORDRE DU JOUR

- Rapport moral du président
- Rapport financier et rapport du contrôleur aux comptes
- Montant de la cotisation 1998 (CENT francs)
- Renouvellement du conseil d'administration, élection de nouveaux membres

Questions diverses : elles porteront sur les grands événements de l'année, en présence – éventuellement, selon ses disponibilités – de **M. le Maire de CHÂTEL**.

Dans le cas où vous ne pourriez assister à cette assemblée générale, nous vous demandons :

- soit de confier le **pouvoir** ci-joint à un adhérent de votre choix assistant lui-même à l'assemblée générale, en mentionnant son nom,
- soit de le retourner à l'association, B.P. 34, 74390 CHÂTEL, avant le 23.12.97. Il sera alors considéré comme un vote d'approbation des résolutions proposées, qui sont les suivantes :
.../...

POUVOIR

Je, soussigné, M. ou Mme N° de carte de membre :

Résidence à Châtel :

Membre actif de **l'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHATEL**, donne **pouvoir** pour moi et en mon nom à :

M. ou à défaut à M.

de me représenter à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra à Châtel :

le lundi 29 décembre 1997 à 18 h
salle LA CHÂTELAINNE - Parking municipal, place de l'Eglise

Fait à : le : Signature :

(La signature sera précédée de la mention **manuscrite** « BON POUR POUVOIR »)

(Ouverture des portes dès 17 h 30 (pointage et encaissement des cotisations).)

APPEL DE LA COTISATION 1998 (100 F)

La cotisation est désormais appelée **UNE SEULE FOIS** dans l'année, à réception de ce document et jusqu'à la fin du mois de mars. Si vous n'avez pas déjà renouvelé votre cotisation, **nous vous invitons à utiliser ce document pour :**

- Effectuer votre règlement lors de l'assemblée générale (1), en le remettant **rempli** à l'entrée de la salle
- Nous faire parvenir votre règlement (1), **si vous ne pouvez assister à l'assemblée générale**

Dans tous les cas, il nous sera nécessaire pour la mise à jour de notre fichier comptable.

M. ou Mme N° de votre carte de membre :

Nom de votre résidence à Châtel :

règle : par **chèque bancaire** (1) - par **chèque postal** (1)

le montant de ma cotisation pour 1998 **100 F** que je remets au trésorier ou que j'adresse à l'association, B.P. 34, 74390 CHÂTEL.

(1) Rayer les mentions inutiles.

RÉSOLUTION 1 : L'assemblée, après en avoir entendu l'exposé, **approuve le rapport moral** du président.

RÉSOLUTION 2 : l'assemblée, après avoir entendu le **rapport financier** et le **rapport** du contrôleur aux comptes, donne quitus au trésorier pour sa gestion.

RÉSOLUTION 3 : renouvellement du conseil d'administration. Le président propose le renouvellement du mandat de **Mme C. SIFFER et M. E. GIACOMELLI**. Le président propose d'élire **M. A. JADOT** au conseil d'administration et au poste de trésorier.

RÉSOLUTION 4 : Les candidats au poste d'administrateur qui ont fait acte de candidature par écrit sont élus à la majorité des voix.

La cotisation pour 1998 **est fixée à 100 F**. Nos membres qui, à l'occasion de l'assemblée générale, désireraient se mettre à jour de leur cotisation pourront le faire à l'entrée de la salle, en réglant autant que possible par chèque bancaire ou postal. Nous vous remettrons votre nouvelle carte de membre actif 1998 qui annule et remplace celle de 1997.

Ceux qui ne pourraient assister à l'assemblée générale pourront utiliser le **bulletin d'appel de cotisation** et l'adresser à la **B.P. 34, 74390 CHATEL**. Dès que nous aurons enregistré votre règlement, nous vous adresserons votre carte de membre actif pour l'année 1998.

Nous comptons vivement sur votre présence et vous prions d'agréer, cher adhérent, chère adhérente, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président

SITUATION FINANCIÈRE

(arrêtée au 30/11/97) « sous réserve de l'approbation par le contrôleur aux comptes »

TOTAL RECETTES	65 513 F
TOTAL DÉPENSES	64 258 F
Résultat exercice 96/97	+ 1 255 F

SITUATION du COMPTE COURANT BANCAIRE

Solde au 30.11.96.....	37 720 F
Total recettes 97	65 513 F
Total dépenses 97	64 258 F

Solde au 30.11.97	38 975 F
Placements (SICAV)	28 501 F
Situation bancaire	67 476 F

Quelques écritures à comptabiliser modifieront légèrement les chiffres ci-dessus. Il en sera fait mention à l'assemblée générale.

Le trésorier

BULLETIN DE PRÉSENCE

(à remettre à l'entrée de la salle)

M. ou Mme N° de carte de membre :

Nom de votre résidence à CHATEL :

**PARTICIPE à l'assemblée générale ordinaire
de l'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHÂTEL**

**le lundi 29 décembre 1997 à 18 h
salle LA CHÂTELAINE - Parking municipal, place de l'Eglise**

NOTA : Ouverture des portes dès 17 h 30 (pointage et encaissement des cotisations)

Signature

NOTA : CE BULLETIN TIENDRA LIEU D'ÉMARGEMENT ET ÉVITERA AINSI TOUTE ATTENTE A L'ENTRÉE DE LA SALLE. MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE CARTE DE MEMBRE.

VOTRE ATTENTION. Nous vous conseillons...

Si vous participez à l'assemblée générale,

- de remplir – dès à présent – le « bulletin de présence » (ci-dessus). Il vous sera demandé à l'entrée de la salle. De plus, cela vous évitera une attente inutile.
- de remplir – dès à présent – le bulletin « appel de cotisation 1998 » (au dos) et de préparer le moyen de paiement que vous avez choisi.

Si vous ne participez pas à l'assemblée générale,

- remplissez dès à présent le « pouvoir » (voir au dos) et veuillez nous le faire parvenir à l'adresse habituelle avant le 23.12.97. Vous pouvez également le remettre à un adhérent de votre choix.
- remplissez également le bulletin « appel de cotisation 1998 » et veuillez nous le faire parvenir à l'adresse habituelle accompagné du moyen de paiement de votre choix.

Nous vous remercions par avance.

Le bureau